

Programme Opérationnel CTE 2014-2020 de Mayotte

Évaluation stratégique environnementale

De quoi s'agit-il ?

Le programme opérationnel de Coopération Territoriale Européenne de Mayotte (PO CTE) est le document stratégique qui fixe les modalités d'utilisation de la partie du fonds européen de développement régional (FEDER) consacrée à la Coopération dans le département, entre 2014 et 2020. Le PO CTE précise la stratégie de coopération régionale (Mayotte/Madagascar/Les Comores) en termes de cohésion économique et sociale, puis les priorités d'investissement retenues pour y répondre et enfin les outils et actions qui seront mis à disposition des bénéficiaires : acteurs du territoire, privés et publics.

Concrètement, le PO CTE fixe le cadre technique des projets privés et publics pouvant être financés par des fonds européens, nationaux et départementaux.

Qui le porte ?

C'est la **préfecture** qui est **autorité de gestion du PO CTE**. Elle assure la gestion du programme, ainsi que l'accueil et l'information des porteurs de projets.

Pourquoi une évaluation stratégique environnementale ?

L'évaluation stratégique environnementale est une obligation légale, issue d'une directive européenne transcrite dans le droit français. Son objectif est **d'accompagner l'élaboration du programme** pour s'assurer d'une part, de la prise en compte **des enjeux environnementaux** locaux et d'autre part de l'absence ou de la maîtrise d'éventuelles **incidences négatives sur l'environnement**.

Comment procède-t-on à l'analyse des incidences probables ?

Il s'agit d'une **analyse stratégique** d'un document dont la portée est large et touche de nombreux sujets. Ce n'est pas cependant une étude d'impact dont l'objectif est de s'assurer de tous les effets réels d'un projet. Ce sont des **évaluateurs indépendants qui expertisent les incidences probables de la mise en œuvre du PO** et formulent des recommandations pour faire évoluer le document. Si cela est nécessaire, ils proposent des mesures d'évitement, de réduction, voire de compensation des incidences négatives.

Pourquoi et comment consulter le public ?

La consultation du public est une **étape à part entière de l'évaluation environnementale**. Portée par la préfecture de Mayotte, elle s'organise en deux étapes :

- ✓ une **consultation préalable** sur la base d'une première analyse stratégique des incidences environnementales, sur une version intermédiaire du PO. Cette étape a été réalisée au cours des derniers mois et est actuellement terminée.
- ✓ une **consultation finale** sur la base d'une version consolidée du PO soumise à la Commission européenne pour validation.

Vous êtes invités à lire le PO CTE et son évaluation environnementale dans le cadre de la consultation préalable, puis à formuler un avis sur les conclusions proposées, ou à attirer notre attention sur des

Quelques questions pour vous guider

La consultation porte sur l'analyse des incidences environnementales de la mise en œuvre du PO CTE de Mayotte.

- ✓ Les incidences probables (positives ou négatives) identifiées vous semblent-elles justes ?
- ✓ Quels sont les éléments de l'environnement qui sont les plus impactés sur le territoire vis-à-vis du développement régional ? Sont-ils correctement pris en compte ?
- ✓ Identifiez-vous des éléments non pris en compte ? Si oui, lesquels et pourquoi ?

Où en est-on ? Quel calendrier ?

Le programme opérationnel CTE est en cours de validation par la Commission européenne. Il est encore susceptible d'évoluer suite à vos avis et à ceux de la Commission européenne.

Une version définitive du PO CTE est prévue pour la fin du deuxième trimestre 2015. Aussi, **vos retours sont attendus avant le 28 avril 2015.**

Comment répondre ?

Vos remarques et vos avis sont à transmettre par courrier électronique à :

- consultation-POCTE-Mayotte@mayotte.pref.gouv.fr